

Janvier 2025

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de Janvier

LE DOSSIER DU MOIS

TRAVAILLER DANS LE FROID

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

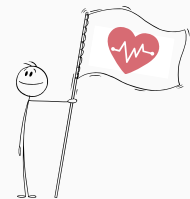
L'ANTI-COUP

AGENDA

Bonjour à toutes et à tous,

Dans la newsletter de ce mois, nous verrons à quelles conséquences nous sommes exposés lors de travaux dans le froid, comment nous en prémunir et ce que dit la loi sur le sujet.

L'équipe de PreventAgri vous présente ses meilleurs vœux pour une année 2025 prospère, en bonne santé et en toute sécurité!



Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "question du mois".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



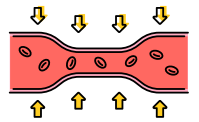
LE DOSSIER DU MOIS

Travailler dans le froid



Lorsque les pertes de chaleur excèdent la chaleur produite, le corps est soumis à une contrainte thermique et va réagir en mettant en œuvre des mécanismes de lutte comme :

- Des **frissons** : certains muscles se contractent spontanément pour produire de la chaleur via l'activité musculaire. Leur apparition doit être considérée comme un signal d'alarme.
- Une **vasoconstriction cutanée** : diminution du diamètre des vaisseaux sanguins pour limiter la quantité de chaleur transportée par le sang vers la peau, ce qui va se ressentir en premier au niveau des extrémités (pieds, doigts).



Cela diminue les pertes de chaleur, mais augmente le risque d'engelure !



L'exposition au froid peut avoir des conséquences sur la **santé**, mais aussi sur la **sécurité** des travailleurs :

Risque d'accident :

- Le froid peut en effet entraîner une perte de dextérité et provoquer des erreurs de manipulation, qui peuvent, par exemple avec une tronçonneuse, s'avérer très dangereuses.



Risque pour la santé :

- Le danger peut être limité à **certaines parties du corps** ou **généralisé**. Dans le premier cas, ce sont les extrémités (doigts, orteils) qui sont exposées au risque d'engelure (lésion des orteils et de la peau du pied suite à une nécrose due à une exposition prolongée à l'humidité et au froid).

Risque lié aux vibrations :

- Rappelons également que le froid combiné aux vibrations liées au travail avec une machine portative à moteur (tronçonneuse, souffleur,...) peut entraîner le syndrome des doigts blancs ou syndrome de Raynaud.

LE DOSSIER DU MOIS

Que dit la loi ?

Pour le travail en **continu** dans des espaces **fermés** (locaux de travail, hangars fermés, serres, ateliers,...), la législation définit des températures minimales sur le lieu de travail (voir tableau ci-dessous), qui sont déterminées en fonction de la nature du travail à effectuer.

Charge physique de travail	Température de l'air minimum	Exemples
Très légère	18°C	Travail de bureau
Légère	16°C	Travail debout sur machine, conduite d'une voiture
Moyenne	14°C	Manutention manuelle, conduite en tracteur fermé, menuiserie
Lourde	12°C	Sciage à la main, pousser/tirer une brouette
Très lourde	10°C	Monter sur des échelles, excavation (construction de dalle)

Il est à noter que les températures minimales sont également d'application dans les cas où le froid n'a pas une origine climatique mais une origine technologique (p. ex. dans une chambre froide).

Des vêtements de protection adaptés doivent être prévus (éventuellement avec un système de chauffage incorporé).

À situations différentes, règles différentes...

D'autres règles sont d'application pour les **locaux ouverts** ou lorsque l'on travaille dehors.

Entre le 1er novembre et le 1er mars, un certain nombre de mesures de chauffage sont spécifiquement prévues :

- Des boissons chaudes sont distribuées -avec l'accord du comité pour la prévention et la protection au travail (si plus de 50 salariés)-
- Des appareils de chauffage sont placés à l'intérieur d'un local de repos afin que les travailleurs puissent se réchauffer régulièrement.

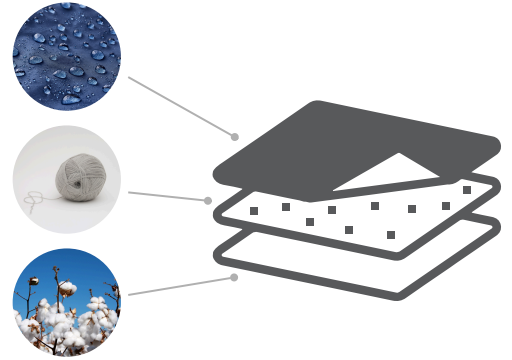
Mises en œuvre selon les besoins, elles deviennent obligatoires dès que la température passe en dessous des 5°C.



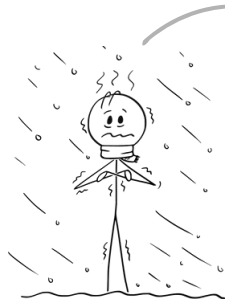
LE DOSSIER DU MOIS

Mesures de prévention

- Vêtements : prévoir plusieurs couches :
 - une couche permettant l'**évacuation de l'humidité** due à la transpiration près du corps (coton) ;
 - une couche d'**isolation thermique** (laine, polar) ;
 - une **couche imperméable**. Il est primordial que les vêtements restent secs.



- Couvre-chef :



+ **DE 30% DES PERTES DE CHALEUR SE PRODUISENT PAR LA TÊTE.**



- Gants ou mitaines : il est important de protéger les extrémités
- Chaussures : imperméables, antidérapantes et pourvues d'une bonne isolation thermique (il existe des semelles isolant du froid). Les chaussettes trop serrées ou superposées vont empêcher la circulation sanguine et le pied aura plus de difficulté à conserver la chaleur.
- Boire régulièrement de l'eau et/ou des boissons chaudes, mais éviter les boissons qui contiennent de la caféine ou de l'alcool (diurétique).
- Aménager des pauses dans un endroit chauffé et à l'abri du vent.
- Éviter les courants d'air (choix et aménagement du lieu de travail, écrans...). Pour compenser les pertes énergétiques, prévoir une alimentation calorique, riche en graisses et en glucides (pâtes, riz, produits laitiers...).



ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

Déclic'travail : L'Anti-coup

Le système "anti-coup" est un dispositif, permettant de travailler sans risquer de prendre de coups de pattes lors des prises de sang, de température pour les vêlages, ou des échographies.



Matériel :

- 1 cadre en ferraille
- des planches de bardages
- 2 roues de bouette

Coût : ~50 € (matériel de récupération)



Les avantages :

- **Sécurité** : se protéger des coups, intervenir sans risque (aucun risque de blessure, ni pour l'éleveur, ni pour l'animal)
- **Gain de temps** : permet d'intervenir rapidement et à proximité des animaux
- **Ergonomique** : facile à mettre en place et à déplacer



Tout savoir sur l'anti-coup
[Déclic travail : cliquez ici](https://declictravail.fr/)

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le site Déclic travail :
<https://declictravail.fr/>



DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



FORMATIONS

PROTECTION DES UTILISATEURS DE PPP ET GESTION DU STOCKAGE

Date : 11/02/25 de 13h30 à 16h

Lieu : Ferme Willem, Joubiéval 1, Vielsalm

Organisation : Comice de Vielsam
Inscription sur place

PROTECTION DES UTILISATEURS DE PPP ET GESTION DU STOCKAGE

Date : 06/03/25 à 20h

Lieu : Salle des fêtes, rue de Malvoisin 31 - Patignies

Organisation : Éleveurs de l'Ardenne
Inscription sur place

UTILISATIONS SÉCURITAIRES DES MACHINES DE DÉSHÉBAGE ALTERNATIF

Date : 13/02/25 de 9h à 16h

Lieu : Rue du Rabiseau 6 – 6220 FLEURUS

Inscription : 

DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



CONFÉRENCE



Date : 19 février 2025 de 9h à 16h30

Lieu : Creagora - Rue de Fernelmont 40-42 , 5020
Champion, Belgique

Modalités : inscription gratuite, mais **obligatoire**
avant le 10 février via le formulaire suivant :



Programme et informations pratiques :

WEBINAIRE

Déclik travail
DES SOLUTIONS POUR
TRAVAILLER SÉRÈNEMENT
DANS MON EXPLOITATION

Accueil Faire le point Rechercher des solutions Vos conseillers Ressources

UN OUTIL POUR AIDER LE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DANS 7 SPÉCIFIQUES ANIMALES (BOVIN, CAPRIN, OVIN, ÉQUIN, PORCIN, VOLAILLE ET LAPIN)

Faciliter le travail en élevage
Avec ses parcours d'aiguillage, mon nouveau tableau est bien conçu. J'en profite tous les jours.

Pour une bonne entente entre les hommes
Le soir après la traite on discute de ce qu'il y aura à faire le lendemain.

Mieux réfléchir l'organisation de mon travail
Je groupe mes missions et je gagne du temps à soigner mes bêtes.

FAIRE LE POINT SUR MON TRAVAIL
Je me pose deux minutes pour décrire ma situation et mes souhaits. J'en retire des propositions concrètes et adaptées.

RECHERCHER PARMIS LES SOLUTIONS
J'ai déjà une bonne vision de mes objectifs et de mes attentes. Je vais pouvoir choisir parmi les dizaines de propositions.

Le RMT Travail en agriculture vous propose un nouveau webinar :
7 février 2025 de 12h à 13h

“DECLIC travail : utilisations inspirantes d'une plateforme d'accompagnement du travail en élevage”

Pour plus de détails :

[CLIQUER ICI POUR PARTICIPER AU WEBINAIRE](#)